

Rapporteur : Mme ROUX

50512

40 - Ressources humaines

Recrutements d'agent.es contractuel.les

Le 24 février 2025 à 15h28, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : Mme ABADIE (pas de pouvoir donné), M. BOURGEAUX (pas de pouvoir donné), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), Mme KOMOKOLINAKOAFIO (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), Mme TOUTANT (pas de pouvoir donné)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h13

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-8 2°, L. 332-9 et L. 332-24 à L. 332-26 ;

Vu les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Recrutement d'agent.es contractuel.les sur postes permanents pour des raisons liées aux besoins des services et à la nature des fonctions.

Il est proposé d'autoriser le recrutement d'agent.es contractuel.les sur des emplois permanents, à temps complet, référencés au tableau des effectifs, pour des raisons liées aux besoins des services et à la nature des fonctions auxquelles répondent le niveau de formation et l'expérience professionnelle de ces agent.es.

La rémunération de ces agent.es sera fixée en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience professionnelle acquise, relevant au moins de l'emploi à pourvoir.

Il s'agit des emplois suivants :

PÔLE SOLIDARITÉ HUMAINE

Maison départementale des personnes handicapées - Service évaluation

- Un emploi d'ergothérapeute, référencé au cadre d'emplois des ergothérapeutes territoriaux (poste 4477). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

DELEGATION GENERALE A LA TRANSFORMATION

Direction des systèmes numériques - Centre de services - Mission support exploitation

- Un emploi de technicien.ne d'analyse exploitation, référencé au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (poste 3504). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Direction des systèmes numériques - Service ingénierie applicative

- Un emploi de chef.fe de projets informatiques - développeur, référencé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (poste 3483). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

PÔLE TERRITOIRES ET SERVICES DE PROXIMITE

Secrétariat général de pôle

- Un emploi de cadre d'appui des centres départementaux d'action sociale, référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux (poste 4634). Contrat conclu pour une durée déterminée d'un an.

Agence départementale du pays de Brocéliande

Centre départemental d'action sociale du pays de Brocéliande

- Un emploi de conseiller.ère en économie sociale et familiale, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 4924). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Agence départementale du pays de Rennes

Centre départemental d'action sociale couronne rennaise sud

- Un emploi d'assistant.e de responsable de centre départemental d'action sociale, référencé au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (poste 5161). Contrat conclu pour une durée déterminée de deux mois dans l'attente de remplir les conditions d'obtention d'un contrat à durée indéterminée.

Mission mineurs non-accompagnés

- Un emploi de gestionnaire mise à l'abri et accueil social, référencé au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (poste 4127). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Agence départementale du pays de Vitré

Service ressources

- Un emploi de gestionnaire ressources humaines, référencé au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (poste 4121). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Centre départemental d'action sociale du pays de Vitré

- Un emploi de conseiller.ère technique, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 2706). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.
- Un emploi de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 5107). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Décide :

- **d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A d'ergothérapeute, référencé au cadre d'emplois des ergothérapeutes territoriaux (poste 4477), pour une durée de trois ans ;**

- **d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B de technicien.ne d'analyse exploitation, référencé au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (poste 3504), pour une durée de trois ans ;**

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de chef.fe de projets informatiques - développeur, référencé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (poste 3483), pour une durée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de cadre d'appui des centres départementaux d'action sociale, référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux (poste 4634), pour une durée d'un an ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de conseiller.ère en économie sociale et familiale, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 4924) pour une durée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B d'assistant.e de responsable de centre départemental d'action sociale, référencé au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (poste 5161), pour une durée déterminée de deux mois dans l'attente de remplir les conditions d'obtention d'un contrat à durée indéterminée ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B de gestionnaire mise à l'abri et accueil social, référencé au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (poste 4127), pour une durée déterminée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B de gestionnaire ressources humaines, référencé au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (poste 4121), pour une durée déterminée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de conseiller.ère technique, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 2706), pour une durée déterminée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 5107), pour une durée déterminée de trois ans.

Les durées de ces contrats sont renouvelables selon les dispositions des articles L. 332-8 2° et L. 332-9 du code général de la fonction publique et conformément à la procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Vote :

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :

7 mars 2025

ID: CP20253074

Pour extrait conforme